

SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2023-2024



CP 102.05

CARRIÈRES DE SABLE ET DE KAOLIN

Ouvriers



accg.be

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts



Sable et Kaolin

SCP 102.05

Quelles améliorations ?

Formation

**Vous avez droit à 4 jours en 2023
et à 5 jours en 2024.**

Sommaire

Salaires et indemnités	p. 5
Temps de travail	p. 7
Fin de carrière	p. 9
Avantages sociaux	p. 11
Petit chômage	p. 13
Autres	p. 17
Représentation syndicale	p. 21



SALAIRES ET INDEMNITÉS

Salaires et indemnités

Votre salaire dépend de la fonction précise que vous exercez et de votre qualification (manœuvre, spécialisé, qualifié).

Au 1er décembre 2023, les salaires minimums sectoriels s'élèvent à :

Manœuvres	16,0158 €
Spécialisés	16,7573 €
Qualifiés	17,4974 €

Pour les ouvriers travaillant en équipes, une prime est ajoutée aux salaires horaires. Elle est établie comme suit (chiffres valables au 1er décembre 2023) :

Après-midi	0,8121 €
Nuit	2,2893 €

Frais de transport

Quel que soit le moyen de transport utilisé (sauf vélo) : l'intervention patronale correspond à 100 % de l'abonnement social à partir du premier kilomètre.

Indemnité vélo : **0,27 €** par kilomètre.

Celle-ci sera mise automatiquement en accord avec le barème légal.



TEMPS DE TRAVAIL

Temps de travail

La durée hebdomadaire du travail est de **36 heures**.

Les prestations peuvent être maintenues à **38 h par semaine**. Les heures prestées au-delà de 36 heures sont prises sous forme de repos compensatoire rémunéré, par tranche de 8 heures cumulées et ce dans les 4 semaines (ou 8 semaines si une CCT d'entreprise le prévoit).



FIN DE CARRIÈRE

Fin de carrière

RCC	CONDITIONS PRINCIPALES
60 ans carrière longue	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 60 ans• Avoir 40 ans de carrière
60 ans et travail de nuit	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 60 ans• Avoir 33 ans de carrière• Avoir 20 ans de travail de nuit
62 ans CCT 17	<ul style="list-style-type: none">• Avoir 62 ans• Avoir 40 ans de carrière pour les hommes. Avoir 39 ans pour les femmes en 2023 et 40 ans en 2024



AVANTAGES SOCIAUX

Avantages sociaux

Prime syndicale

Vous avez droit à une prime syndicale de **145 €** par année ou au prorata.



PETIT CHÔMAGE

Petit chômage

Motif de l'absence	Durée de l'absence
Mariage du travailleur.	Deux jours à choisir par le travailleur dans la semaine où se situe l'événement ou dans la semaine suivante.
Mariage d'un enfant du travailleur ou du conjoint (ou du cohabitant légal), d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur, du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère, de la seconde femme du père, d'un petit-enfant du travailleur.	Le jour du mariage.
La naissance d'un enfant (congé de paternité).	Dix jours à choisir par le travailleur dans les 4 mois à dater du jour de l'accouchement. Les 3 premiers jours sont payés par l'employeur, les 7 autres par la mutuelle.

<p>Décès du conjoint (ou du cohabitant légal), d'un enfant du travailleur, de son conjoint (ou du cohabitant légal).</p>	<p>Dix jours dont les 3 premiers jours doivent être pris par le travailleur dans la période commençant le jour du décès et se terminant le jour des funérailles. Les 7 jours restants peuvent être pris librement par le travailleur dans l'année qui suit le décès.</p>
<p>Décès du père, de la mère, du beau-père, du second mari de la mère, de la belle-mère ou de la seconde femme du père du travailleur.</p>	<p>Trois jours à choisir par le travailleur dans la période commençant le jour du décès et finissant le jour des funérailles.</p>
<p>Adoption d'un enfant du travailleur (congé d'adoption).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines en cas d'adoption d'un enfant de moins de 3 ans. • 4 semaines lorsque l'enfant a entre 3 et 8 ans. <p>Les 3 premiers jours sont payés par l'employeur, les autres par la mutuelle.</p>

Attention : le cohabitant légal est assimilé au conjoint marié.

Ce sont les principales dispositions en matière de petit chômage. A côté de cela, d'autres circonstances y donnent droit. Prenez contact avec votre délégué ou votre permanent régional pour plus d'informations.



AUTRES

Autres

Prime pouvoir d'achat

Octroi d'une prime de pouvoir d'achat d'un montant de 500€ (entreprises ayant un bénéfice élevé) ou 750€ (entreprises ayant un bénéfice exceptionnellement élevé) en faveur des travailleurs sous contrat de travail avec l'employeur.

Congé d'ancienneté

Vous avez droit à un jour de congé à 10 ans d'ancienneté accomplis.

Un jour de congé supplémentaire par an est octroyé après 15 ans d'ancienneté accomplis.

Un troisième jour de congé supplémentaire par an est octroyé après 20 ans d'ancienneté accomplis.

Crédit-temps

Différents systèmes d'interruption du travail sont possibles : **le crédit-temps, la diminution de carrière d'1/5e, la réduction des prestations de travail à mi-temps pour les plus de 55 ans.**

Le travailleur en crédit-temps sera remplacé par un travailleur disposant d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de remplacement pour une durée équivalente à celle du crédit-temps.

Formation

Vous avez droit à 4 jours en 2023 et à 5 jours en 2024.

ÉLECTIONS SOCIALES MAI 2024



**PLUS FORTS ENSEMBLE
VOTEZ FG TB !**



FGTB

Centrale Générale



**REPRÉSENTATION
SYNDICALE**

Représentation syndicale

La délégation syndicale représente le personnel et constitue l'interlocuteur vis-à-vis de l'employeur pour tout ce qui concerne notamment l'information, les problèmes éventuels, la concertation relative à l'organisation du travail.

Dans la récupération des produits divers, nous pouvons installer une délégation syndicale à partir de 35 ouvriers. Vous êtes intéressé ? Vous voulez en savoir plus ? N'hésitez pas à contacter votre section régionale de la Centrale Générale - FGTB.



Vacances pour tous
les plus beaux coins de Belgique

7 campings

**4 domaines
de vacances**

1 hôtel

Nature **Balades**

Vélo Mer

Terrains de sport

Animation enfants

Des lieux uniques

Ardennes Camping

Gastronomie Aventure

Délassement

N'oubliez pas votre réduction !
Affiliés Centrale Générale - FGTB :
25% sur le logement.

Découvrez toutes nos destinations :
www.florealholidays.be



Nouveau !
Hôtel Eden Ardenne



Plus d'infos ?



ACCG.BE



CG.FGTB



} @FGTB_CG

FGTB

Centrale Générale

Ensemble, on est plus forts